



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art d'Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2023

Délibération n°6 Compte administratif 2022

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le **compte administratif** du budget principal. L'ordonnateur rend alors compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du 10 décembre 2021 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget prévisionnel 2022 ;

Vu la délibération du 3 juin 2022 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget supplémentaire 2022 ;

Vu la délibération du 12 mai 2023 du Conseil d'administration relative à l'approbation du compte de gestion 2022 ;

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Conformément au compte administratif transmis en annexe à la présente délibération, le compte administratif 2022 est arrêté de la manière suivante :

I/ POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de l'exercice : 1 898 559.13€

+ report de l'exercice 2021: 0 €

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 898 559.13€

2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de l'exercice : 2 023 082.29 €

+ reprise de l'excédent 2021 : 210 713.32 €

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 233 795.61€

**RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT recettes – dépenses = 335 236.48€
(excédent)**

Ce résultat est explicité par la reprise de résultat de l'année N-1 et la reprise de l'excédent capitalisé de 95 151.91 €.

II/ POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisation de l'exercice : 130 254.39€
+ report de l'exercice 2021 : 0€

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 130 254.39€

2. RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisation de l'exercice : 59 234.52 €
+ report de l'exercice 2021 : 223 889.26€ (excédent)

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 283 123.78€

**RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT recettes – dépenses = 152 869.32€
(excédent)**

Ce résultat est explicité par une maîtrise des dépenses d'investissement dans le cadre d'un budget très contraint.

III/ RÉSULTAT DE LA CLÔTURE 2022 :

Résultat global de l'exercice 2022 (I + II) = 488 105.80€

Le Conseil d'administration, en date du 12 mai 2023 après en avoir délibéré :

	Vote
Nombre de présents	16
Nombre de votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

ARTICLE 1 : il est décidé d'approuver le compte administratif et annexe ainsi que les résultats ainsi déterminés.

ARTICLE 2 : il est décidé de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas

